

Ecole maternelle des petites maisons

Compte-rendu du conseil d'école du 13 novembre 2009

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école - Président : Pascale LACOFFRETTE	X	
Maîtres de l'école		
Bernadette CHEVALIER	X	
Marie-Pascale JEANDOT	X	
Marie-Christine MARSOT	X	
Corinne TOURNE	X	
Florence THADOME		X
Représentants des parents d'élèves titulaires		
Karine MAZENS	X	
Nathalie MATHERET	X	
Florence RAYMOND-FERRARO	X	
Eoin LICKEN	X	
Matteo VOCALE	X	
Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. Patrice GROS		X
Maire de la Commune ou son représentant : M. Gérald GIRAUD		X
Conseiller Municipal : Mme Michèle MILLON	X	
Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Marc BOUSSANT	X	
VOIX CONSULTATIVE		
Membre du R.A.S.E.D. :		
Médecin scolaire :		
Infirmière scolaire :		
Assistante sociale :		
A.T.S.E.M.		
Jocelyne CHENEVAS - PAULE	X	
Céline CURINIER	X	
Marie-Catherine DUBOEUF	X	
Marie MUGGEO	X	
Représentants des parents d'élèves suppléants		
Amélie PROVOST		
Lucile CAGNON		
Alexandra AMBREGNI		

DDEN : Délégué départemental de l'éducation nationale. Personne agréée par l'inspecteur d'académie, qui visite les écoles du secteur, pour s'inquiéter de difficultés éventuelles (ex : entre mairie et enseignant) sur l'hygiène et la sécurité. Il assiste au conseil d'école. Son rôle est d'étendre et de défendre l'école laïque. Il est souvent recruté parmi les instituteurs retraités. C'est un médiateur entre les différentes instances (autre exemple : fermetures de classes).

Constat de rentrée

Les effectifs ont augmenté par rapport à l'année dernière (+ 10 enfants)

Petite section : 46 enfants

Moyenne section : 48 enfants

Grande section : 50 enfants

L'organisation des classes est conservée suite au constat positif de l'année dernière : 2 classes petits et moyens, 1 classe de moyens, 1 classe de moyens-grands, et 1 classe de grands. Toutes les classes sont à 29.

Question des parents : pourquoi ne pas regrouper les enfants de moyenne section qui se trouvent dans deux classes de petite section ? Cette organisation permet d'apporter une attention plus grande aux moyens qui se trouvent avec les petits que si on les regroupait dans une seule classe mixte petits-moyens.

Un autre élément qui a été pris en compte lors de ce choix, est que : les petits ne peuvent pas être sur les deux côtés de l'école (une classe à gauche, et le dortoir à droite). Ils ont aussi besoin de stabilité de lieu.

La répartition a été faite en tenant compte des enfants pour faire des groupes homogènes entre eux (mais pas forcément homogènes en leur sein), constitués d'enfants qui s'apprécient.

Quand les grands font des activités spécifiques à leur niveau (temps de sieste des PS et MS), les moyens de la classe sont répartis dans les 2 classes de PS/MS. Le matin, les moyens qui sont avec les petits vont avec les autres moyens pour la récréation. Pour les sorties, tous les moyens vont ensemble.

Du fait du nombre important d'enfants par classe, certaines activités (manuelles par exemple) ne peuvent plus être organisées comme auparavant. Tout est plus contraignant, y compris au niveau des règles de vies.

Il faut arriver à 32 élèves par classe en moyenne pour rouvrir une classe.

Règlement intérieur

PPMS (Plan particulier de mise en sécurité). Le PPMS est en cours de finalisation. Il concerne la mise en sécurité des enfants et personnels en cas de catastrophe naturelle.

Le règlement intérieur sera légèrement modifié pour être conforme au nouveau règlement départemental d'académie. Il n'y aura pas de modification majeure.

Ces deux points seront abordés lors du prochain conseil d'école au second trimestre.

Budget

Comptes de classe (liés aux 16€ versés par enfant + 350€ par classe versés par le comité des fêtes cette année + bénéfice des ventes comme les photos de classe). Servent à payer certaines activités (en particulier les sorties scolaires type cinéma ou autre), voire à acheter des jeux.

Il y a aussi une coopérative d'école qui permet de recevoir les subventions de la mairie (liées à l'activité poney des GS, aux cadeaux de Noël, et au projet d'école). Chaque coopérative de classe reverse une somme définie par enfant pour permettre de procéder à des paiements pour le collectif (jeux mis en commun, activités liées au projet d'école,...).

Budget communal : une certaine somme par enfant utilisée pour acheter le matériel pédagogique (colle, papier, cahier, peinture...), une autre pour (faire) les investissements : en 2009 ils ont porté sur l'informatique, des jeux de cour (vélos, trottinettes,...) et le renouvellement du mobilier de classe. Pour 2010, l'accent sera sur la poursuite de l'achat de chaises et tables pour pouvoir accueillir une nouvelle classe si jamais... L'année prochaine, il va falloir également remplacer les jeux de cours dans la cour des grands (gros budget)

Les dévidoirs à papier (plus hygiéniques en ces temps de pandémie) arriveront bientôt.

Remontées d'odeurs : pourraient être dues à des pentes d'égout qui ne sont peut-être pas suffisantes à cause de blocs de ciments liés au terrain militaire qui était là avant l'école. Pascale va demander à la mairie d'investiguer encore, mais il y a eu des études tous les ans déjà. Matteo Vocale et Eoin LICKEN ont proposé d'autres explications.

Projet

Projet d'école : 3^{ème} et dernière année du projet « vivre ensemble ». Une danseuse va faire plusieurs interventions entre Noël et Pâques. Vivre ensemble, c'est respecter les autres et soi. La relation à l'autre passe par le corps. Une danseuse qui a beaucoup travaillé sur le corps a des choses intéressantes sur le sujet à apporter. Cela représenterait 1 heure par classe tous les 15j. Les institutrices reprendront son travail entre chaque séance.

NB

Pascale ne travaille pas le lundi, mais est toujours joignable.